

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 11 février 2025, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Installation d'une nouvelle conseillère de police – Vérification des pouvoirs – Vote et prestation de serment

Du fait de son absence au conseil du 21 janvier 2025, Madame S. DELCROIX est désignée en séance membre effectif du conseil de police et prête serment entre les mains de Madame la Présidente, L. ROTTHIER.

2. Approbation du PV du 21 janvier 2025 (partie publique) – Vote

La partie publique du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 est approuvée à la majorité.

Une abstention de Madame S. DELCROIX justifiée par son absence en séance du 21 janvier 2025.

Modification du point 6. « Marchés relevant du budget ordinaire – choix des modes et conditions de passation de marchés – Délégation – vote » de la séance du 21 janvier 2025 : *Vu le Code de la démocratie locale, notamment l'article L 1222-3 §2 (article 234 alinéa 2 de la nouvelle loi communale) rendu applicable au Collège de police par l'article 33 de la loi sur la police intégrée ; devient : Vu l'article 33 de la loi sur la police intégrée ;*

3. Fixation de la puissance votale de chaque commune et de ses représentants - Erratum – Prise d'acte

Cette délibération annule et remplace la délibération du point 3- du conseil du 21 janvier 2025.

Pour les matières visées à l'article 26 de la LPI, les voix sont réparties comme suit au sein de chaque groupe de représentants :

- Lasne : 32 voix au total, soit 5,333 voix par représentant
- La Hulpe: 17 voix au total, soit 4,250 voix par représentant
- Rixensart: 51 voix au total, soit 5,100 voix par représentant

La majorité absolue est rencontrée lorsque 50,01 % des voix sont réunies.

4. Présentation du budget 2025 de la zone de police La Mazerine – Vote

Le conseil de police approuve , en séance, le budget 2025 de la zone de police.

5. Budget 2025 – Marchés relevant du budget extraordinaire – Délégation et choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le conseil de police décide de déléguer au Collège de police l'attribution sur simple facture acceptée des marchés inférieurs ou égaux à 30.000€ HTVA et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2025.

6. Budget 2025 – Marchés de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Adhésion centrale d'achat – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le conseil de police décide d'adhérer aux centrales d'achat DUSTIN (« Centrales des marchés ») et FORCMS.

7. Mandat pour représenter les intérêts de la zone de police en justice – Vote

Le conseil de police mandate Madame Marie GERMIAT, directrice intervention, à faire valoir les droits de la Zone de police La Mazerine dans le cadre des dossiers visant une éventuelle indemnisation de frais matériel.

8. Mobilité 2025 – besoins – Vote

En cas de mobilités précédentes (2024/05, 2025/01, 2025/02), le conseil de police décide à l'unanimité d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/03 pour :

- 1 INP ou Calog C. pour le département CIZ ;
- 1 Calog C. pour le département DirOps ;
- 1 INPP pour le département Intervention
- 3 INP pour le département Intervention
- 1 INP pour le département Proximité ;
- 1 INP pour le département SER
- 1 INP pour le département Roulage

En cas de mobilité OUT ou de demande de pension annoncée , le conseil de police décide à l'unanimité la vacance d'emplois à la mobilité 2025/03 pour :

- 1 INP pour le département Intervention
- 1 INP pour le département sécu-prévention

A huis clos

1. Approbation du PV du 21 janvier 2025 (partie huis clos) – Vote

2. Personnel opérationnel – Mise en pension d'un commissaire de police au 01/06/25 – Prise d'acte

3. Personnel opérationnel – Mise en pension d'un inspecteur principal spécialisé de police au 01/04/25 – Prise d'acte

4. Personnel opérationnel – Mise en pension d'un agent de police au 01/04/25 – Prise d'acte

5. Personnel opérationnel – Demande de non-activité préalable à la pension (NAPAP) d'un agent de police au 01/04/25 – Vote

6. **Personnel opérationnel – Accident du travail – Conclusion du service médical compétent – Prise d’acte**
7. **Personnel opérationnel – Désignation d’un commissaire de police stratégie organisationnelle (issu de la mobilité 2024/05) - Vote**

En séance publique – Présentation

- **Organigramme – Présentation par la chef de corps**

Madame la chef de corps présente l’organigramme de la zone de police La Mazerine.

La liste ci-dessus ainsi que l’ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce jeudi 13 février 2025 pendant 10 jours.

La Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne